

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 28 septembre 2026
Extrait des délibérations n°BC2026-028

Date de convocation : 22 septembre 2026.

Les membres du bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 22 septembre 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX, salle polyvalente de TOURNEDOS-BOIS-HUBERT.

Secrétaire de séance : Sébastien BONNEAU

Membres en exercice : 26

Présents : 19

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Christine LOUIS – Marie-Noëlle CHEVALIER – Catherine SAMSON – Laurence VANDEVILLE – Isabelle VAUQUELIN
Messieurs Arnaud CHEUX – Hugues BOURGAULT – Alain DEBUS – Didier RICHARD – Thierry ORONA – Marc ROMET – Giovanni BERTHELIN – Sébastien BONNEAU – Benoît HENNART – Joël LELARGE – Didier LEMOINE – Philippe PICARD – Yann ROUSSIAU – Laurent VALLEE.

Excusé(e)s : Laurence DUVAL – Françoise MAILLARD – Martine SAINT-LAURENT – Jean-Charles PARIS – Jean-Paul LEGENDRE – Jérôme HENON – Gérard PLESSIS

Absent(e)s : /

Objet : Octobre Rose au Neubourg – Édition 2026 – Prise en charge de la location de sanitaires

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire que l'association « office municipal des sports du Neubourg », organisatrice de la manifestation Octobre Rose au Neubourg, a sollicité la communauté de communes du pays du Neubourg afin que celle-ci prenne en charge la location de sanitaires nécessaires au bon déroulement de l'édition 2026 de cet événement prévu le 4 octobre 2026.

Le coût de cette prestation s'élève à 517,36 euros TTC, montant tout compris.

Cette manifestation, à caractère d'intérêt général, contribue à la sensibilisation du public, à la prévention et au dépistage du cancer du sein, ainsi qu'au dynamisme local et à la mobilisation des acteurs du territoire autour d'une cause de santé publique. Dans ce cadre, il est proposé que la communauté de communes prenne en charge cette dépense, afin de soutenir l'organisation de cette manifestation.

Il est donc proposé au bureau communautaire :

- D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 517,36 euros TTC correspondant au coût de la facture de la société Kiloutou à l'association « office municipal des sports du Neubourg ».
- D'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1611-4,

Vu la délibération n°CC2026-025, en date du 8 avril 2026 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau communautaire, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 10.000 euros par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du président, le bureau communautaire, après avoir délibéré :

- Approuve le rapport ci-dessus,
- Accorde une subvention exceptionnelle de 517,36 euros TTC relative à la location de sanitaires dans le cadre de la manifestation Octobre Rose qui se tiendra le 4 octobre prochain à l'association « office municipal des sports du Neubourg » situé au Neubourg dont le numéro de SIRET est 780 830 253 00016,
- Dit que la dépense est inscrite au budget principal 2026,
- Autorise le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien BONNEAU



Le Président,
Arnaud CHEUX

